

# Pour un système d'enseignement équitable, efficace et actuel

Même si la campagne électorale tarde à démarrer, on sent bien que l'école est un enjeu crucial dans le débat démocratique. Faut-il décider de laisser l'institution scolaire en paix et surtout ne pas introduire la xième réforme du xième minist-

tre ? Faut-il, au contraire, aller vers la grande révolution (souvent qualifiée de finlandaise) ? L'heure est venue de faire des choix clairs pour sortir des crises de l'école.

## MALAISE

Commençons par le constat du malaise - lourd, pesant, perceptible - et de plus en plus partagé par les parents, les enseignants et même... les jeunes (merci de considérer ces derniers comme des acteurs de l'école, une évidence à rappeler très fréquemment).

- Le système scolaire en Communauté française est structuré par des logiques de rélegation et de ségrégation. Le système est très bon pour les très bons. Il donne de piètres résultats pour les autres. La qualité n'est pas au rendez-vous, en tout cas pas partout, pas pour tous les élèves. **Inéquitable.**

- Le système scolaire produit massivement de l'échec scolaire. Le coût du redoublement s'élève à 335 millions par an. Un jeune sur trois quitte l'école sans qualification. Sur le temps d'une scolarité, près d'un enfant sur deux aura doublé, soit 480.000 doubleurs. **Inefficace.**

- Le système scolaire souffre d'un éclatement de pouvoirs organisateurs, y compris parmi les pouvoirs organisateurs publics. Il y a débauche de centres de décisions et de moyens. **Dépassé.**

## Le contrat pour l'école

Le gouvernement de la Communauté française sortant s'est appuyé sur le Contrat pour l'École avec dix mesures clés. On a beaucoup parlé et polémique autour du décret inscription. Et pourtant, beaucoup d'autres mesures méritent d'être mises en évidence.

Pour commencer, dès la rentrée 2009, une politique d'encadrement différencié remplacera les politiques de discriminations positives. Cela représente une augmentation de plus de 1.400 enseignants pour un quart des écoles les plus défavorisées. Cette dernière mesure - récente - aurait mérité d'être prise en début de législature écoulée.

## MESURES

D'autres mesures ont été décidées. Certaines méritent d'être soulignées pour veiller à ce qu'elles s'inscrivent durablement dans la réalité. Nous pointons :

- le renforcement de l'encadrement dans l'enseignement fondamental au 1<sup>er</sup> degré pour réduire la taille des classes et de l'encadrement en 3<sup>e</sup> maternelle dans les écoles de petite taille ;

- l'adoption d'un décret concernant l'intégration scolaire d'enfants à besoins spécifiques qui vise à renforcer les moyens et les synergies entre l'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire ;

- la réforme du 1<sup>er</sup> degré commun du secondaire afin de renforcer l'acquisition pour tous des compétences de base et d'éviter la pré-orientation en professionnel ;

- l'organisation du premier degré différencié pour aider les jeunes en difficulté à atteindre les compétences attendues à 12 ans, en vue de permettre leur réintégration dans le 1<sup>er</sup> degré commun du secondaire.

L'évaluation du décret inscription a déjà été faite. L'emballement médiatique autour de ce décret, les difficultés et les résistances rencontrées dans son application ont eu un effet inattendu intéressant. Tout le monde a pu se rendre compte des inégalités, des hiérarchies, des concurrences entre les écoles.

Malgré l'échec du décret inscription, il est important de garder un objectif de mixité sociale dans les écoles pour la prochaine législature. Pour y arriver, il faut oser. C'est-à-dire, aller à la racine du problème en s'attaquant aux mécanismes structurels générateurs de la concurrence entre écoles, qui se positionnent sur un marché scolaire. À cela, s'ajoute la ségrégation des écoles de première, deuxième et troisième division.

## Pour sortir de l'immobilisme

La Ligue des familles trace cinq pistes à concrétiser avec vigueur dans la prochaine législature, avec trois maîtres-mots : équitable, efficace et actuel.

- **Instituer la Communauté française comme pouvoir régulateur et non plus comme pouvoir organisateur.** Autrement dit, la Communauté française fixe les missions, les objectifs et les compétences à atteindre. Elle affecte les moyens, régule et évalue le système scolaire. Elle confie la gestion de son réseau d'écoles officielles à une structure centrale. Il faut autonomiser et responsabiliser les directions d'écoles.

- **Sortir de la logique de concurrence entre écoles.** En finir avec les logiques de sélection et de ghettoïsation des publics d'élèves. Cela implique la mise en place de bassins scolaires pour rencontrer les besoins spécifiques de la zone, éviter les doubles emplois et la dispersion des options. Les bassins scolaires sont des outils pour responsabiliser les acteurs de l'éducation.

- **Mettre en place un tronc commun d'apprentissage pour les enfants de 5 à 14 ans** avec l'ambition que tous les enfants atteignent un socle de compétence de base. Stop aux redoublements et aux filières dévalorisées.

- **Répartir différemment les enveloppes budgétaires entre écoles, pour une priorité aux plus défavorisées.** Il faut pouvoir financer un soutien pédagogique personnalisé en classe ou dans le cadre d'une étude supervisée (à ne pas confondre avec une étude uniquement surveillée).

- **Combattre la privatisation du soutien scolaire.** Les enseignants doivent être les acteurs premiers de la remédiation. Les enseignants doivent avoir une formation initiale de qualité. Il faut oser interroger les contenus de la formation des futurs enseignants. Enseigner (mais aussi remédier) est un métier. Par la suite, la formation continuée - de qualité - n'est pas un luxe. L'organisation de l'école doit permettre le travail en équipe : les novices et les expérimentés, les généralistes, les spécialistes de troubles de l'apprentissage, les associations partenaires.

■ Denis Lambert,

Directeur général de la Ligue des familles